



COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 016 /OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

AVIS AUX IMPORTATEURS

Messieurs les importateurs et les transitaires sont informés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois d'octobre 2018, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,95	655,95
U.S.A.	Dollar Américain	558,93	558,88
ROYAUME UNI	Livre Sterling	735,21	736,37
JAPON	Yen	5,01	4,94
CANADA	Dollar Canadien	428,79	431,15
CHINE	Yuan	81,81	81,30
SUISSE	Francs Suisse	565,87	576,97
DANEMARK	Couronne Danoise	88,05	87,95
NORVEGE	Couronne Norvégienne	68,80	68,71
SUEDE	Couronne Suédoise	63,95	63,22
R.D. DU CONGO	Francs Congolais	1,98	1,98
NIGERIA	Naira	8,17	8,17
GHANA	Cedi	0,13	0,13
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	70,08	70,08
INDE	Roupie	8,15	7,70
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	42,68	39,08
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	152,87	151,66

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 03 OCT 2018

Le Commissaire des Douanes et
Droits Indirects



S.T. Kodjo ADEDZE